

# Chasse.



## ils ont dit...

Chasse ils ont dit... n°35 - Directeur de la publication : J.-P. Rioult - Tél. rédaction : 04 72 24 48 10 - Fax : 04 72 24 48 19

## Conseil municipal du 25 mars 2009 : les principales décisions

### LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

*Vous me permettrez de saluer d'abord ici la mémoire de Sarkis Tchoulfian, président de la Communauté arménienne de Chasse-sur-Rhône, qui vient de nous quitter, le 27 mars, dans sa 79<sup>e</sup> année. Nous aurons l'occasion de lui rendre un hommage ému lors de la cérémonie d'inauguration d'un khatchkar, rue du Génocide arménien, le 25 avril prochain. Il s'investissait depuis plusieurs mois dans la préparation de cette manifestation, dont il se faisait par avance une joie. À sa famille et à ses proches, j'adresse mes plus sincères condoléances et les assure du soutien et de l'amitié de la Municipalité.*

*Après le Débat d'Orientation Budgétaire du 5 février dernier, ce conseil municipal a donc vu le budget primitif 2009 adopté par l'Assemblée. Ce budget, nous l'avons voulu « anticrise », c'est-à-dire à la fois solidaire et propre à soutenir l'économie locale. J'en veux pour preuve l'augmentation sensible des dépenses d'investissement qui permet d'ailleurs à la Commune de s'inscrire dans des dispositions relatives au Fonds de Compensation de la TVA prévues dans le Plan de relance gouvernemental.*

*Vous trouverez rappelées ici les grandes lignes du reste des décisions prises au cours de cette séance, au premier rang desquelles on retrouve bien sûr les travaux en cours et à venir : ceux d'adduction d'eau pour 2009 d'abord, le projet de complexe sportif à Moleye qui avance ensuite, la programmation pour 2010 de la réfection de l'allée des Acacias enfin.*

*J'évoquerai pour conclure la convention signée le 26 mars dernier avec l'association « Rhône-Arménie Formation Échanges » et par laquelle la Mairie s'engage à attribuer chaque année 5 bourses d'études à des jeunes de notre ville jumelle de Nor-Hadjin fréquentant le Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien d'Erevan. Quelle meilleure occasion de rappeler combien Sarkis Tchoulfian a œuvré, toutes ces années, pour l'amitié entre Chasse-sur-Rhône et l'Arménie ?*

*Bonne lecture à tous,*

**Jean-Pierre RIOULT**

### ↳ Budget primitif 2009

#### 1. Approbation du BP 2009

Le projet de Budget primitif 2009 du Budget général a d'abord fait l'objet d'un Débat d'Orientation Budgétaire lors de la réunion du Conseil municipal du 5 février dernier. Il a ensuite été présenté lors de la commission des Finances du 17 mars 2008. Le DOB avait permis d'exprimer les contraintes pesant sur la section de fonctionnement et de mettre en valeur les différents projets inscrits en section d'investissement. Comme indiqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, on ne saurait se contenter d'une croissance zéro des recettes pour couvrir les dépenses de la section de fonctionnement, sur laquelle se répercute l'augmentation des services apportés à la population et des normes en tous genres imposées aux collectivités. Si l'on tient compte d'un remboursement décalé à faire à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois d'un montant de 119 000 € (charge non-reconductible à l'avenir), le montant réel des dépenses de fonctionnement s'élève donc à 5 214 100 €.

En recettes de fonctionnement, comme expliqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire, les recettes principales provenant de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois restent stables, qu'il s'agisse de la Dotation de Compensation, avec 3 208 000 €, ou de la Dotation de Solidarité Communautaire, avec 119 000 €. En revanche, l'aide de l'État (la Dotation Globale de Fonctionnement) est elle en progression de + 4 %, à 451 000 €. Ce bon résultat est dû à l'augmentation de la population communale qui est passée à 5 032 habitants, depuis le recensement de 2008. Toutefois, les dotations de compensation de l'État diminuent de 75 000 à 65 000 €. Dans ce contexte, le produit des impôts communaux, même en légère augmentation, reste limité à une somme de 1 717 500 €.

En dépenses d'investissement, le projet de budget tient bien sûr compte des opérations d'ores et déjà engagées. Il s'agit principalement de :

- la rénovation du quartier de la Gare ;
- la construction de 10 logements adaptés par l'OPAC 38 au Château ;
- les travaux de rénovation du centre social ;
- les travaux d'extension du restaurant scolaire Joseph-Domeyne ;
- la réalisation de jardins partagés aux Barbières ;

- la viabilisation des anciens et nouveaux logements des cités Berquet.

D'autre part, si le remboursement d'emprunts en part capital s'établit à 914 000 € (soit une augmentation de + 574 % par rapport à 2008), les intérêts des emprunts (318 000 €) diminuent quant à eux de □ 11,50 % par rapport à l'an dernier.

En recettes d'investissement, l'augmentation des dépenses de cette même section, par rapport aux années précédentes, permet d'inscrire une prévision de recettes supplémentaires (392 000 €) liées au remboursement du fonds de compensation de la TVA. D'autre part, les recettes issues des subventions à percevoir pour les travaux à réaliser s'établissent à un montant de 396 000 €. L'équilibre de la section d'investissement nécessite cependant un effort important au niveau des emprunts, avec un montant de 1 300 000 € qui devrait pouvoir être réduit lors de l'affectation de l'excédent 2008.

Le projet de Budget primitif s'équilibre, en section de fonctionnement, à un montant de 6 474 000 € et, en section d'investissement, à 4 031 150 €. Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce Budget général 2009.

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE.

## 2. Vote des taux d'imposition 2009

Pour permettre l'établissement des recettes fiscales de la Commune comme indiqué à l'article 7311 du budget, pour un montant global de 1 717 591 €, il est nécessaire d'augmenter de + 2 % les taux d'imposition municipaux. Ceux-ci restent néanmoins inférieurs à ceux en vigueur dans les autres collectivités. Les taux d'imposition qu'il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,73 %
- Taxe foncière bâti : 14,84 %
- Taxe foncière non-bâti : 67,55 %

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE.

## 3. Approbation du budget « Eau » 2009

Le Budget primitif « Eau » de l'année 2009 a déjà été évoqué à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire du 5 février dernier. Il a été présenté et détaillé lors de la commission des Finances du 17 mars 2009. En section d'exploitation, il ne présente pas de caractéristique particulière et s'équilibre à un montant de 290 340 €. En section d'investissement, il prend en compte à la fois le reliquat du programme de travaux 2008, dont les avenants ont été approuvés lors du précédent conseil municipal du 5 février 2009, et le programme 2009 de réalisation de travaux, dont l'avant-projet a été approuvé lors du conseil municipal du 18 septembre 2008. Le total de l'opération à réaliser s'établit donc à 850 000 € TTC et le montant global de la section d'investissement à 1 074 340 €. Pour équilibrer cette section, en plus des ressources issues de la section de fonctionnement et du remboursement de la TVA, il sera nécessaire d'emprunter une somme de 650 000 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce budget « Eau » 2009.

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

## 4. Plan de relance gouvernemental : dispositions relatives au Fonds de Compensation de la TVA

En application des dispositions de la loi de Finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009, le Gouvernement a rendu possible le versement anticipé des attributions du

Fonds de Compensation de la TVA pour les dépenses réalisées en 2008. Les bénéficiaires de ce dispositif doivent s'engager, par convention avec l'État, à accroître en 2009 leurs dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des dépenses réelles d'équipements réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007. Cette moyenne a été établie à 2 010 314,85 € pour les 4 années concernées. Pour 2009, une somme de 2 446 350 € a été inscrite en dépenses réelles d'équipements, soit une augmentation de + 21,7 % par rapport au montant de référence déterminé par les services de l'État. Il est dès lors possible, pour la Commune, d'approuver la convention correspondante avec l'État et d'autoriser son maire à la signer.

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 CONTRE.

## ➤ Programme 2009 de travaux d'adduction d'eau : autorisation donnée au maire pour signer le marché adapté

Par délibération datée du 18 septembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le programme d'adduction d'eau 2009 et le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études ICDEE à Bourgoin-Jallieu.

Ce programme se décompose en plusieurs opérations :

1. le remplacement de l'ancienne canalisation de fonte grise de 175 mm de diamètre par une nouvelle canalisation de 200 mm de diamètre, sous la rue Aristide-Briand ;
2. le remplacement d'une ancienne canalisation de 80 mm de diamètre par une canalisation de 125 mm de diamètre sous le chemin de Limon, depuis la nouvelle canalisation, installée lors des travaux effectués chemin des Roches, jusqu'au carrefour entre le chemin de Limon et le chemin de Rongère ;
3. le remplacement d'une ancienne canalisation de 80 mm de diamètre sous le chemin de Limon, entre l'allée du Midi et le chemin des Estournelles, par une canalisation 125 mm de diamètre ;
4. la prolongation de cette canalisation de 125 mm de diamètre sous le chemin de Chatanay, jusqu'à la limite de la canalisation de même dimension posée sous ce chemin jusqu'au hameau existant ;
5. le remplacement de l'ancienne canalisation de 60 mm de diamètre située sous le chemin des Estournelles, par une nouvelle canalisation (toujours de 125 mm de diamètre) capable d'assurer la défense Incendie du secteur et d'alimenter correctement les propriétés existantes ;
6. en tranche conditionnelle : le prolongement de cette dernière canalisation par servitude dans les propriétés Colcombet, dans l'hypothèse où un lotissement serait effectivement créé au-dessus de la caserne de gendarmerie.

Le montant des travaux s'établit à 498 000 € HT, hors imprévus divers et maîtrise d'œuvre. Compte-tenu de la récente réforme du code des Marchés publics, la procédure choisie a été celle du marché adapté après publication d'un avis d'appel public à la concurrence. D'ores et déjà, plus d'une dizaine de candidatures ont été enregistrées. La date de réception des offres était fixée au lundi 30 mars 2009 à 12h. Une commission des Travaux a été convoquée pour le même jour à l'hôtel de ville afin d'ouvrir les plis des entreprises.

Conformément à la procédure du marché adapté et en application de la délégation générale donnée au maire en

début de mandat, il est demandé à l'Assemblée de l'autoriser à signer le marché correspondant.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

## ➤ Travaux allée des Acacias

### 1. Convention avec la CAPV

Il y a peu de temps, la Commune a procédé à la réfection complète de la voirie de l'allée des Chênes, dans le quartier de l'Église. Il est envisagé à présent de réaliser une opération similaire aux cités de l'Église, allée des Acacias. Toutefois, les compétences « Voirie » et « Assainissement » ayant été transférées à la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, celle-ci doit donc en assurer la coordination globale. Cette opération est estimée, pour ce qui concerne les travaux de VRD (Voirie et Réseaux Divers) Réseaux humides (adduction d'eau et assainissement) ainsi que l'éclairage public, à un montant de 239 920 € HT. La prise en charge communale comprendrait le réseau d'eau potable, le réseau d'éclairage public et l'eau usée du domaine privé, pour un montant de 95 790 € HT. Les travaux devraient être réalisés au cours de l'année 2010.

Un projet de convention a été établi par les services de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Il est demandé à l'Assemblée d'approuver cette convention et d'autoriser le maire à la signer.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

### 2. Approbation d'un dossier préalable établi par le SE 38 pour l'enfouissement des réseaux

En complément des travaux prévus sous la coordination de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois, il est également prévu, comme cela a été fait pour l'allée des Chênes, l'enfouissement des réseaux secs d'électricité et de téléphone sous l'allée des Acacias. Comme pour les autres opérations du même type, le SE 38 (Syndicat Énergie de l'Isère) a été sollicité pour réaliser ces travaux et a donc établi un dossier préalable. Pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique, le coût global de l'opération a été estimé à 75 058 €, avec une participation prévisionnelle de la Commune de 50 601 €. Pour le réseau téléphonique, le montant de l'opération est évalué à 18 443 €, avec une participation prévisionnelle communale fixée à 16 643 €.

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce dossier préalable qui sera ensuite suivi d'un dossier de réalisation beaucoup plus précis. Comme pour les autres travaux de viabilisation, la réalisation effective de l'opération pourrait intervenir en 2010.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

## ➤ Construction d'un complexe sportif à Moleye : désignation d'un jury pour le concours de maîtrise d'œuvre

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le Conseil municipal a approuvé le dossier de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et le dossier d'enquête parcellaire portant sur le projet de réalisation d'un ensemble sportif dans le secteur de Moleye. Il a également approuvé le dossier « Loi sur l'eau » correspondant. Auparavant, par délibération du 13 février 2008, l'Assemblée avait approuvé la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) correspondante. Parallèlement, les procédures d'acquisitions amiables des terrains par IGC Promotion sont en cours, conformément aux dispositions de la convention passée avec la Mairie. Pour permettre au dossier de réalisation de ces équipements

sportifs d'avancer, il importe que la Commune procède à la désignation d'une équipe de maîtrise d'œuvre composée à la fois d'un cabinet d'architectes et d'un cabinet spécialisé en VRD Infrastructures.

Compte-tenu du montant de l'opération (aux alentours de 6 millions d'euros HT), la désignation de cette équipe de maîtrise d'œuvre nécessite la mise en place d'un concours d'esquisses et donc la désignation d'un jury. Celui-ci pourrait être composé de :

1. Jean-Pierre RIOULT, maire de Chasse,
2. quatre élus municipaux de la Majorité (Jules CORNACCHIA, Gabriel BUONO et Robert CANIN, adjoints au maire, et André COMBIER, conseiller municipal délégué),
3. un conseiller municipal de l'Opposition (David SANFILIPPO).

En plus de ces membres titulaires, le jury serait composé de 5 membres suppléants désignés par le Conseil municipal : Ali BENFIFI, Christophe BOUVIER, Rodolphe GUDET et Gilles SURLES, pour la liste « Vivre Ensemble à Chasse », et Danielle SAIBI, pour la liste « Génération Chasse ».

Seraient également membres de ce jury,

- avec voix délibérative : un représentant de l'ordre des Architectes et l'urbaniste de la Commune, Monsieur GIACOMETTI,
- avec voix consultative : un représentant du cabinet d'avocats PEYROT, spécialisé dans les questions d'urbanisme, Régis ALOY, directeur général des services, et Franck THOUROUDE, directeur des services techniques.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver, par vote à bulletin secret, la mise en place d'un concours d'esquisses pour la réalisation d'un ensemble sportif de Moleye ainsi que la désignation des membres du jury de ce concours telle que proposée.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

## ➤ Approbation définitive du dossier de classement de la voirie communale après enquête publique

Par délibération en date du 4 décembre 2008, le Conseil municipal avait approuvé le principe de la mise à jour du classement de la voirie communale. Un certain nombre de voiries nouvelles avait ainsi pu être intégré, suite à la réalisation de nouveaux lotissements. Conformément à la législation en vigueur, une enquête publique a eu lieu pendant une durée de 15 jours, du 27 février au 9 mars 2009. Le commissaire-enquêteur, Monsieur COPONAT, a effectué des permanences en Mairie mais aucune remarque n'a été portée sur le dossier. Toutefois, après vérification par les services municipaux, Monsieur COPONAT a intégré à son rapport différentes adjonctions et retranchements tout en formulant de nombreuses remarques.

Il est donc demandé à l'Assemblée d'approuver le nouveau dossier de classement des voiries communales, sous réserve des dernières modifications apportées suite à l'enquête publique.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

## ➤ Convention avec l'association « Rhône-Arménie Formation Échanges » (RAFE) portant sur l'attribution de bourses d'études à des élèves de Nor-Hadjin

La Commune de Chasse-sur-Rhône compte depuis longtemps, parmi ses habitants, de nombreuses familles d'origine arménienne. Les relations amicales entretenues par

la Mairie avec la Communauté arménienne de Chasse ont permis à la collectivité de nouer des liens étroits avec l'Arménie et, plus particulièrement, avec la ville de Nor-Hadjin d'où sont originaires plusieurs de ces familles. Ces relations se sont concrétisées par la signature d'un acte de jumelage entre Chasse et Nor-Hadjin, le 19 septembre 1998. Dans le cadre de ce jumelage, ont notamment été organisés des séjours culturels qui ont permis l'accueil de jeunes arméniens dans des familles chassères ainsi que diverses actions à caractère humanitaire.

La Commune de Chasse-sur-Rhône souhaite aujourd'hui donner une nouvelle dimension à son action en direction de la ville de Nor-Hadjin par le biais de l'association « Rhône-Arménie Formation Échanges ». L'association RAFE a pour but de permettre aux adolescents et aux adultes d'Arménie de recevoir une formation professionnelle appropriée dans leur pays. Cet objectif rejoint tout à fait les orientations de la Municipalité, d'autant plus que l'association RAFE est en lien avec le Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien (CEPFA) d'Erevan en Arménie.

La convention entre la Commune de Chasse et l'association RAFE a pour objet de déterminer les conditions dans lesquelles la Mairie s'engage à contribuer au financement des études de jeunes de Nor-Hadjin et à favoriser l'apprentissage de la langue française. Cette convention vise aussi à préciser les modalités d'attribution de ces bourses d'études et à définir les clauses que les différents partenaires s'engagent à respecter.

La Commune de Chasse se propose donc de prendre en charge, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2009/2010, le coût de la scolarité à la charge des familles pour 5 élèves au maximum par an, à condition qu'ils soient domiciliés dans notre ville jumelle de Nor-Hadjin et qu'ils soient dûment inscrits au Centre d'Enseignement Professionnel Franco-Arménien d'Erevan. Le montant correspondant à ce financement sera versé chaque année, au mois d'octobre, à l'association RAFE qui reversera à son tour la somme correspondante au CEPFA d'Erevan.

Pour information, le coût annuel de la scolarité, pour l'année 2009/2010, s'élèvera à :

- 385 € pour la section « Couture » ;
- 500 € pour la section « Coiffure » ;
- 513 € pour la section « Assistance de Direction » ;
- 800 € pour la section « Cuisine » ;
- 1 200 € pour la section « Prothèse dentaire ».

Il est demandé à l'Assemblée d'approuver le contenu de ce document et d'autoriser le maire à le signer.

Délibération approuvée par 21 voix POUR et 5 ABSTENTIONS.

### ➤ Subvention exceptionnelle attribuée à l'association « À la vie - Accompagner les vivants »

L'association « À la vie - Accompagner les vivants » se propose, grâce à un réseau de personnes sensibilisées à la perte d'un proche pour avoir elles-mêmes vécu la mort d'un enfant, d'un mari, d'un père, d'un frère ou d'un neveu, d'accueillir toute personne ayant vécu la même expérience douloureuse. Cette association, basée à Vienne, organise le soutien des personnes en deuil à travers un certain nombre d'interventions : des soirées-débats gratuites, des groupes de paroles, une écoute individuelle, une aide pratique ainsi que la mise à la disposition des personnes concernées de renseignements sur les soins complémentaires pouvant aider le corps et l'esprit.

Il est proposé à l'Assemblée d'accorder une aide de 250 € à cette association qui accueille des personnes domiciliées à Chasse-sur-Rhône.

Délibération approuvée à l'UNANIMITÉ.

### ➤ Calendrier des prochaines manifestations

#### 1. AVRIL 2009

##### **Dimanche 19 avril :**

- à partir de 10h : Course de barques organisée par la Société de Sauvetage, au quartier du Rhône
- en matinée : dégustation-vente de pizzas par l'association Dolce Vita au Château

##### **Samedi 25 avril :**

- à 15h : Cérémonie du Souvenir de la Déportation, rue du 8 Mai au monument de la Résistance
- à 16h : Inauguration d'une stèle commémorative par la Mairie et la Communauté arménienne rue du Génocide arménien, suivie à 18h d'un lunch à la salle Jean-Marion

##### **Dimanche 26 avril :**

- à 11h : Concert de sonneurs de trompes organisé à l'église par l'ASREC et l'ACCA
- à 15h : Spectacle de la compagnie Péricard à la salle Jean-Marion, organisé par l'école de Musique, le GS Chasse Basket et le foyer de l'Amitié

#### 2. MAI 2009

##### **Vendredi 8 mai :**

- à 11h : Cérémonie commémorative de l'Armistice. Rendez-vous place Jules-Ferry et défilé jusqu'au monument aux Morts
- à partir de 13h : Course de barques des Sauveteurs, au quartier du Rhône

##### **Samedi 9 mai :**

- à 20h30 : Pièce de théâtre « Old Saybrook » de Woody ALLEN, présentée par l'OCM à la salle Jean-Marion

##### **Samedi 16 mai :**

- Tournoi 4-6 ans des écoles de basket du Pays viennois organisé par le GS Chasse Basket au gymnase et à la salle Jean-Marion

##### **Dimanche 17 mai :**

- à 11h : Vernissage du sentier Art-Nature « Le Gorneton » organisé par les MJC de Chasse-sur-Rhône et de Seyssuel
- toute la journée : 9<sup>e</sup> vide-grenier organisé par le Rugby Club de Chasse et Croq'la Vie, place Jules-Ferry

##### **Samedi 23 et dimanche 24 mai :**

- Phases finales du tournoi organisé par le GS Chasse Basket, au gymnase et à la salle Jean-Marion

##### **Mardi 26 mai :**

- de 15h30 à 19h : Collecte de sang organisée par l'Amicale des donateurs de sang bénévoles

##### **Mardi 26 mai et mercredi 27 mai :**

- Fête des Voisins aux Barbières et sur les Hauteurs

*C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris la disparition brutale de M. Sarkis Tchoulfian, président de la Communauté arménienne de Chasse-sur-Rhône, le 27 mars dernier.*

*Nous adressons à sa famille nos condoléances attristées et l'assurons de notre soutien et de notre sincère affection.*

*Un hommage lui sera rendu le 25 avril à partir de 16h, à l'occasion de l'inauguration du khatchkar rue du Génocide arménien.*